



Aide-Soignant Auxiliaire de Puériculture GRADE 2 B2

Aide-soignant de classe supérieure
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

ECHELON	Indice Majoré	Durée
11	560	-
10	539	4 ans
9	519	3 ans
8	499	3 ans
7	480	3 ans
6	460	2 ans 6 mois
5	442	2 ans
4	424	2 ans
3	411	2 ans
2	399	2 ans
1	387	1 an 6 mois

Valeur du point d'indice = 4.92275 € brut au 01/07/2023

Au Traitement indiciaire s'ajoutent les 49 points du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour les agents concernés.

Il est pris en compte dans le calcul de la pension dans la mesure où il a été perçu au moins un jour au cours des 6 derniers mois valables pour la retraite.